

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 30 mai 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central)

NOR : *TREA2312620S*
(*Texte non paru au Journal officiel*)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 9 mai 2023 portant organisation de l'échelon central la direction de la sécurité de l'aviation civile,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à M. Frédéric Médioni, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, à :

M. Nicolas Marcou, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;

M. Romain Bevillard, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à M. Laurent Brunel, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « ressources et compétences » mentionnées à l'article 2 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Rémy Jaeck, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- Mme Christelle Degardin, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 20 novembre 2021 susvisée, à M. Louis Teodoro, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « coopération européenne et réglementation de sécurité » mentionnées à l'article 3 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Mireille Chabroux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

- M. Frantz Chout, attaché d'administration hors classe de l'Etat ;

- M. Thomas Iacono, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

- Mme Isabelle Lemarcis, attachée principale d'administration de l'Etat ;

- M. Olivier Outtier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;

- Mme Christine Roure, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Didier Rouzet, agent contractuel ;
- Mme Muriel Belzunce, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Eric Brodbeck, agent contractuel.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « personnels navigants » mentionnées à l'article 4 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Karine Gay, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Jean-Marc Lapène, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Nathalie Gilliers, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- Mme Anne Séré, attachée principale d'administration de l'Etat ;
- M. René Germa, médecin évaluateur ;
- Mme Patricia Maruani, médecin évaluateur ;
- M. Barthélemy Barateig, médecin évaluateur ;
- M. Patrice Guillemautot, médecin évaluateur ;
- M. François Cougnaud, agent contractuel ;
- M. Eric Maljournal, agent contractuel ;
- Mme Fabienne Gouin, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Nicolas Tecles, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;
- M. Nicolas Gandolfo, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Laure Saysset, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Sandrine Ndoko, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Arnaud Boyer, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. François-Xavier Dulac, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- Mme Carole Lenck, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « navigabilité et opérations » mentionnées à l'article 5 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Andy Dufour, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Elliott Varon, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Richard Amy, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Quitterie Henry de Villeneuve, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Claude Mas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Sylvie Morales, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Benoît Pinon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Sébastien Servain, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Adrien Vidal, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Maxime Alirot, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Alexandre Leboulanger, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Arnaud Grangenais, agent contractuel ;
- M. Stéphane Mangin, agent contractuel ;
- M. Stéphane Zunino, agent contractuel ;
- M. Jérôme Hamon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Article 11

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction

« aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Naïma Lagdaa, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts ;
- M. Yann Le Fablec, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 12

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « aéroports et navigation aérienne » mentionnées à l'article 6 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Antoine Hervé, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Arnaud Grut, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Frédéric Thomas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- M. Yannick Defrance, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. François Dubuisson, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;
- M. Fabrice Etard, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne jusqu'au 1^{er} septembre 2023 ;
- M. Francis Segura, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Philippe Furtwengler, médecin évaluateur.

Article 13

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- Mme Frédérique Gély, administratrice de l'Etat hors classe ;
- Mme Florence Wibaux, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 14

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, la délivrance et le renouvellement des titres aéronautiques, dans la limite des attributions de la direction « sureté » mentionnées à l'article 7 de la décision du 2 novembre 2021 susvisée, à :

- M. Raphaël Alexandre, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Mme Nathalie Véga, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;
- Pierre Courbarien, attaché principal d'administration de l'Etat ;

- M. Pascal Courtin, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Michel El-Maari, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- M. Sébastien Froment, attaché principal d'administration de l'Etat ;
- Mme Emmanuelle Périllat, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 15

La décision du 16 janvier 2023 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile – échelon central) est abrogée.

Article 16

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 30 mai 2023.

P. CIPRIANI